

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Police Municipale

Objet: Convention de partenariat entre la commune de Pontault-Combault et l'éducation nationale relative au déroulement des interventions de prévention concourant à l'éducation à la sécurité routière, à l'utilisation des transports en commun, à la citoyenneté et au bon usage d'internet, dans le cadre des activités d'enseignement au sein des écoles du 1er degré

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

CONSIDERANT le besoin identifié par la commune et les partenaires de l'Education nationale de valoriser et faire connaître les actions d'éducation et de prévention aux risques routiers, à la citoyenneté et à l'usage d'internet, menées dans le cadre scolaire,

CONSIDERANT la volonté partagée de la commune et de ses partenaires de renouveler ces actions d'éducation et de prévention, menées dans le cadre scolaire et de les encadrer par une convention.

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 15 septembre 2026,

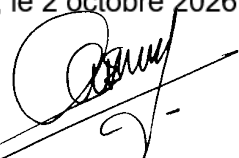
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le maire à signer la convention avec l'inspection de l'Education nationale de Pontault-Combault pour le renouvellement des interventions de prévention concourant à l'éducation à la sécurité routière, à l'utilisation des transports en commun, à l'éveil à la citoyenneté et au bon usage d'internet, dans les classes de CE2, CM1 et CM2 pour l'année scolaire 2026/2027.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261002-2026_09_28-14b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2026
Publication : 02/10/2026

2026_09_28-14 - Convention de partenariat entre la commune de Pontault-Combault et l'éducation nationale relative au déroulement des interventions de prévention concourant à l'éducation à la sécurité routière, à l'utilisation des transports en commun, à la citoyenneté et au bon usage d'internet, dans le cadre des activités d'enseignement au sein des écoles du 1er degré -page 2 sur 2

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.